



COMITÉ DU 7 MAI 2019 A 18H30

COMPTE-RENDU

Le 7 mai 2019 à 18h30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, situés 12 rue Mansart à Versailles, sous la Présidence de M. Denis FLAMANT

Sont présents :

Communauté de Communes Gally Mauldre

- Crespières : M. Christian BEZARD (suppléant)
- Chavenay : M. Denis FLAMANT
- Saint-Nom-la-Bretèche : M. Bertrand CHANZY

Communauté de Communes Cœur d'Yvelines

- Beynes : M. Yves REVEL (suppléant)
- Thiverval-Grignon : Mme Liliane BAYANO, Mme Catherine LANEN

Communauté d'Agglomération SQY

- Les Clayes-sous-Bois : M. Philippe HURE
- Villepreux : Mme Corinne RICAUD, Mme Sylvie SEVIN-MONTEL

Communauté d'Agglomération VGP

- **Bailly** : M. Claude JAMATI, M. Alain LOPPINET (suppléant)
- **Fontenay-le-Fleury** : M. Lionel CARASSIC, M. Alain SANSON, M. Yves TRAUGER
- **Le Chesnay** : M. Philippe BRILLAULT, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Christophe LAPRÉE, M. Denis LE BARS
- **Noisy-le-Roi** : M. Jérôme DUVERNOIS
- **Rennemoulin** : M. Arnaud HOURDIN, M. Xavier MONSAINGEON
- **Rocquencourt** : M. Jean-Philippe BARRET, Mme Eva BISTAGNE
- **Saint-Cyr-l'École** : M. Jean-Claude CHAMAYOU, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU, M. Claude COUTON (suppléant)
- **Versailles** : M. Gwilherm POULLENEC, Mme Magali ORDAS (suppléant)

Absents excusés : M. Adriano BALLARIN, Mme Agnès TABARY, M. Jérôme COTIGNY, M. Maurice PERRAULT, M. Gontran de VILLELE, Mme Martine BRASSEUR, M. Gilles HOCQUET, M. Jean-Michel LHERBIER, Mme Françoise BEAULIEU, M. Stéphane MIRAMBEAU, M. Emmanuel TETU, M. Stéphane GORCE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Marc TOURELLE, M. Daniel QUINTARD, M. Aymeric ANGLES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Nicolas FOUQUET, M. François LAMBERT, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION, M. Marc NIZAN, Mme Martine SCHMIT.

Assistaient également : Laurence BRÉUS Directeur Général, Emmanuelle-Hélène MONTET, Responsable administratif, Rémy CROIX de la société EGIS, Mme Françoise PIANA, comptable public.

Tous les débats de l'assemblée sont enregistrés et mis à disposition du public.

Le Quorum étant atteint, M. Denis FLAMANT, Président, ouvre la séance à 18h30.

M. Denis FLAMANT souhaite la bienvenue.

Procès-verbal du comité du 1^{er} avril 2019

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques. Aucune remarque n'est formulée.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Président annonce les délibérations présentées.

2019/09 : Avenant n°1 à la convention d'indemnisation conclue avec Madame Morlière

AYANT entendu l'exposé,

Le Comité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'indemnisation de Madame MORLIERE dans le cadre des travaux de renaturation du ru de Gally.

AUTORISE le Président à signer le présent avenant

DIT que les crédits sont inscrits au Budget

2019/10 : Protocole d'accord pour le devis du poulailler de Madame Morlière

Le Comité

Après en avoir délibéré

A la majorité,

5 voix contre

4 abstentions

APPROUVE le devis de la société L'Atelier Bois à hauteur de 6490 € H.T pour la création d'un poulailler à Madame MORLIERE

APPROUVE le protocole d'accord à conclure avec Madame MORLIERE entérinant la prise en charge du devis concernant la création d'un poulailler et l'extinction de toutes demandes financières à venir concernant son exploitation

AUTORISE le Président à signer le bon de commande auprès de la société L'Atelier Bois à hauteur de 6490 € H.T

AUTORISE le Président à signer le protocole d'accord transactionnel à conclure avec Madame MORLIERE

DIT que les crédits sont inscrits au Budget

2019/11 : Avenant n° 1 à la convention d'indemnisation conclue pour surinondation avec le Groupement GFA La Faisanderie

Le Comité
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 portant sur une indemnisation du risque de surninondation de la parcelle ZC 58

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à conclure avec le Groupement GFA La Faisanderie

DIT que les crédits sont inscrits au Budget

2018/12 : Acquisition de la parcelle ZC 58 à Villepreux

Le Comité
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle ZC 58 à Villepreux

AUTORISE le Président à signer tous les documents et actes nécessaires pour l'acquisition de la parcelle ZC 58

AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès des différents partenaires financiers (Agence de l'Eau Seine Normandie, Département, Région...) dans le cadre de la présente acquisition

DIT que les crédits sont inscrits au Budget

2018/13 : Conclusion d'un bail rural avec le Groupement GFA La Faisanderie – ZC 58

Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

APPROUVE la conclusion d'un bail rural de carrière d'une durée minimale de 25 ans conclu jusqu'à l'âge de sa retraite moyennant un loyer à fixer selon le barème de la chambre d'agriculture d'Ile de France avec Monsieur DEVELAY sur la parcelle ZC 58 située à Villepreux

AUTORISE le Président à signer tous les documents et actes nécessaires pour la conclusion de ce bail rural

DIT que les crédits sont inscrits au Budget

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché le 14 mai 2019.

Denis FLAMANT
Président du SMAERG